



## **REGLEMENT INTERIEUR** **Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE)**

### **Article 1**

#### 1.1 Généralités

Sont admis au CLAE tous les enfants scolarisés à l'école RPI Escassefort, Mauvezin sur Gupie, Saint-Avit. Le CLAE est géré par l'association loi 1901 « Pour le bonheur des enfants » composée de parents d'élèves.

#### 1.2 Encadrement

L'encadrement des enfants est assuré par du personnel formé et qualifié de diplôme de l'animation BAFD, BAFA. Il respecte le taux d'encadrement défini par la Direction Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population pour les accueils collectifs de mineurs.

Le projet pédagogique du CLAE est à la disposition des parents.

Le planning des activités ainsi que des goûters sera affiché à l'entrée du CLAE ou de l'école.

#### 1.3 Locaux

Le CLAE dispose de deux salles d'animation, de la bibliothèque, de la salle de motricité de l'école ainsi que la cour, au sein de l'école d'Escassefort. Les goûters sont pris dans la cantine scolaire ou en salle d'activité (selon protocole).

### **Article 2**

#### 2.1 Inscription

##### Inscription annuelle :

Elle est enregistrée par la directrice du CLAE à la réception du dossier dûment rempli par les familles pour chaque enfant, celle-ci est valable pour toute l'année scolaire.

Le dossier d'inscription est à rendre **complet via mail avant la rentrée ou au premier jour de la rentrée scolaire en version papier** Il doit être composé de :

- Une fiche sanitaire remplie et signée,
- Le règlement de la cotisation annuelle,
- La photocopie des vaccins à jour,
- La formule tarifaire choisie et votre mode de règlement
- Les derniers avis d'impositions du foyer ou une attestation de quotient familial
- Une attestation d'assurance ou figure le nom de l'enfant.

**Important : Les enfants dont les dossiers seront incomplets ou non fournis, après la rentrée scolaire, ne pourront pas être accueillis au CLAE.**

##### Inscription hebdomadaire :

Un mail avec un formulaire d'inscription sous forme de case à cocher (par classe et demi-journée) vous sera envoyé chaque Lundi. Il sera à renvoyer au plus tard le vendredi avant 12h pour valider l'inscription de votre enfant la semaine suivante.

Des modifications seront possibles pour le jour même avant 14h en le signalant impérativement par téléphone ou sms au **06.04.47.33.24.**

**Une majoration de 6€ sera appliquée en cas de présence sans inscription ou d'une inscription sans présence ( et non annulé avant 14h) sur la prochaine facture.**

**Important : Vérifier vos spam ou courriers indésirables. Veillez à autoriser la réception de nos mails ( En cas de problème merci de le signaler rapidement à la directrice)**

## 2.2 Modification de situation

Il est indispensable de prévenir la direction lors de tout changement de situation dans les plus brefs délais( adresse, numéro de téléphone, personne responsable...).

## **Article 3**

### 3.1 Horaires

Le CLAE est ouvert les lundis, mardi, jeudi et vendredi durant toute la période scolaire :  
Le matin de **7h30 à 8h50**, et le soir de **16h30 à 19h**.

### 3.2 Gouter

- Un goûter est servi tous les soirs à tous les enfants présents. (fruits frais et gâteaux ou tartines) celui ci est inclus dans la facturation.

### 3.3 Accueil

Les enfants de CP et plus sont déposés après présentation au visiophone à l'entrée de l'école et récupérés de la même façon le soir.

Les parents d'enfants de PS/MS et GS doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la porte d'entrée du CLAE et il en est de même pour le soir.

### 3.4 Départ de la structure

- Les enfants de cycle 1 et 2 ne peuvent partir seuls du CLAE: Les parents ou toute personne mentionnée sur la fiche d'inscription doivent venir les chercher jusqu'à la porte.
- Les enfants du cycle 3 ne pourront quitter les locaux seuls que sous autorisation préalablement écrite et signée des parents.

**Important : Si une personne non habituée ou non inscrite sur la fiche d'inscription ou mineur vient chercher l'enfant, un mot écrit et signé des parents doit être obligatoirement présenté à la direction.**

## **Article 4**

### 4.1 Paiement

- Les tarifs sont révisés tous les ans avant la rentrée scolaire, ils se trouvent sous forme de forfait mensuel ou ticket individuel.
- Une facture nominative sera éditée chaque mois et transmise par le cahier de liaison de chaque enfant.
- L'acquittement de la facture se fait auprès de la direction au plus tard avant le 15 de chaque mois, en espèces, par chèque à l'ordre de l'association ou par virement bancaire.
- Une attestation de présence sera fournie pour les moins de 6 ans afin de la joindre à votre avis d'imposition.

**Important : Tout retard de paiement sera pénalisé de 5 € sur la facture suivante.**

### 4.2 Tarifs

- Le choix du forfait en début d'année scolaire est valable pour toute l'année et ne pourra être modifié.

## **Article 5 : Sécurité sanitaire**

- Le personnel du CLAE ne peut administrer aucun médicament à un enfant.
- Les enfants souffrants de fièvre, éruption cutanée, maladies infantiles ne seront pas admis au CLAE sauf sur présentation d'un certificat médical de non-contagion.
- La direction du CLAE se réserve le droit d'évacuer un enfant souffrant ou ayant de la fièvre.
- Un enfant « cas contact » ou positif à la covid ne pourra aucunement être admis au CLAE.

## **Article 6 : Règles de vie et discipline**

Des règles de vie sont instaurées pour le bon fonctionnement des animations et le respect de tous les participants. Celles-ci doivent donc être respectées.

- En cas de dégradation de matériel ou des locaux commise par un enfant, les frais de remplacement seront facturés aux familles.
- Les bijoux de valeur ou autres objets personnels ne sont pas admis au CLAE.
- Le CLAE n'est pas responsable de perte de sacs, blousons, vêtements.
- Tout objet dangereux pouvant occasionner des accidents est interdit.
- Les sucettes, chewing-gums et bonbons sont interdits sauf cas particulier.
- Une tenue correcte est exigée.
- Pour tout problème de comportement d'un enfant, une rencontre sera organisée avec les parents. Toutefois, si le problème persiste, l'enfant ne sera plus accueilli de façon temporaire ou définitive.
- Il est fortement recommandé de noter le nom de l'enfant sur tous les vêtements (casquettes, bonnets...).